



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
26 AVRIL 2018

Présidence : **Monsieur Didier STEINER, Syndic**

Présents : **58 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **Mme et M. Marie-Thérèse et Louis Biemann
Mme et M. Martine et Jean-Marc Hayoz
M. Matthieu Papaux
M. Marc Peiry
Mme Jacqueline Perler
M. Yvan Roulin
Mme Marie-France Sciboz**

Scrutateurs : **Monsieur Jean-Claude Bourqui
Monsieur Jean-Pierre Meuwly**

Au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner a le plaisir d'ouvrir cette assemblée de printemps. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée à la présentation des comptes 2017, à la planification financière et à l'investissement pour la réfection de la route de Frontin.

Il salue particulièrement la présence de Madame la Députée Sylvia Baiutti, Madame la Présidente de Paroisse, Murielle Sturny et Messieurs les Conseillers de Paroisse Bernard Peiry et Michel Waeber.

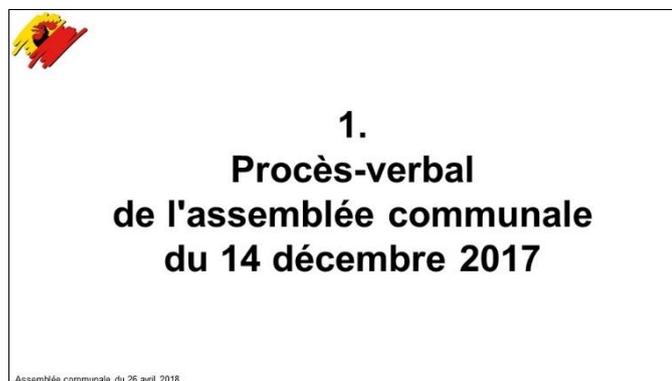
CONVOCATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2017

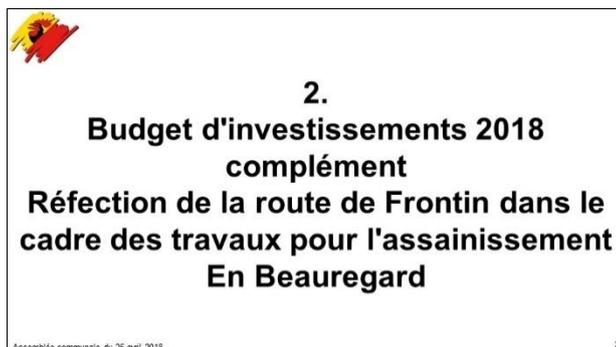


Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2017 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Budget 2018 – complément Réfection de la route de Frontin dans le cadre des travaux pour l'assainissement En Beauregard



M. Didier Steiner passe au point 2 de l'ordre du jour. Pour présenter ce point, étant donné qu'il s'agit d'un complément à l'assainissement du quartier En Beauregard, M. Steiner passe la parole à M. Michel Bapst, Conseiller communal responsable du dicastère de l'eau.

Présentation

Mesdames,
Messieurs,

Le Conseil communal vous présente ce soir une extension de l'objet approuvé en assemblée du 15 décembre 2016. Lors de cette assemblée, vous avez validé un montant de 675'000 francs pour l'assainissement des eaux claires et des eaux usées du nouveau quartier En Beauregard.

Cependant, malgré une modification des tracés des conduites des eaux usées et des eaux claires effectuée à sa demande, et les engagements de principe de l'hoirie Conrad Yerly, celle-ci a refusé d'accorder un droit de passage à la commune pour la pose de ces conduites.

Réfection de la route de Frontin

- Discussions préparatoires pour l'Assemblée du 15 décembre 2016
- Hoirie Conrad Yerly confirme son accord de principe
- Modification des tracés des conduites EC et EU sur le terrain appartenant à l'hoirie Conrad Yerly
- 24 octobre 2017, nouvelle séance avec l'hoirie Conrad Yerly
- 12 décembre 2017, l'hoirie Conrad Yerly refuse d'accorder à la commune un droit de passage

Assemblée communale du 26 avril 2018

Comme vous pouvez le constater à l'écran, le passage initial des conduites des eaux claires et des eaux usées devait se faire en zone agricole, sous les parcelles bâties de Frontin.

Réfection de la route de Frontin

Tracés approuvés par l'Assemblée communale du 15 déc. 2016

— Nouvelles canalisation EC — Canalisation EC existantes
— Nouvelles canalisation EU — Canalisation EU existantes

Assemblée communale du 26 avril 2018

A la suite du refus de l'Hoirie Conrad Yerly deux options sont possibles pour résoudre ce problème. Soit la Commune peut entamer une procédure d'expropriation qui peut s'avérer longue et coûteuse, soit elle propose le déplacement des conduites sous la route de Frontin.

Hormis l'augmentation du coût des travaux, les avantages sont les suivants :

- La route de Frontin est propriété de la commune
- Elle aurait dû être refaite dans un délai de 5 à 10 ans.



Réfection de la route de Frontin

Possibilités pour le Conseil communal

- 1. Procédure d'expropriation**
Longue, retard dans l'aménagement du quartier
Coût d'avocats
- 2. Déplacer les conduites sous la route de Frontin**
Propriété de la commune
Doit être refaite dans un délai de 5 à 10 ans
Coût supplémentaire non prévu

Assemblée communale du 26 avril 2018

Ainsi, les travaux à effectuer consistent en la réfection de la totalité de la route de Frontin et la pose sous celle-ci des conduites des canalisations EC et EU. Le tracé et le gabarit de la route resteront identiques à ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Afin de chiffrer le montant additionnel des travaux, une étude complémentaire a été confiée au même bureau d'ingénieurs qui avait déjà analysé l'assainissement de la zone En Beauregard.

De cette étude, il ressort que le montant estimatif de la pose des conduites eaux claires et eaux usées calculé dans le projet initial est identique au montant prévu dans la nouvelle variante.



Réfection de la route de Frontin

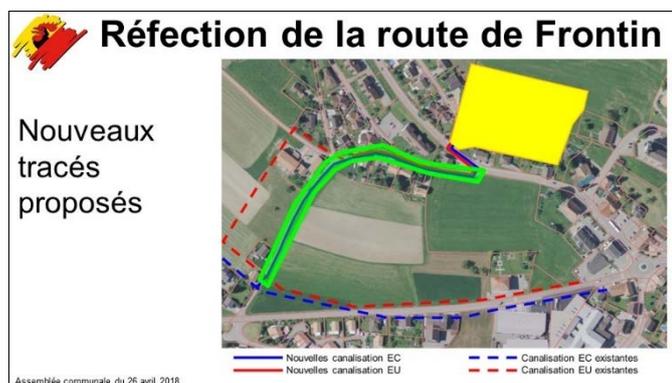
Nouveau projet

- Réfection de la route et pose des canalisations EC et EU
- Etude complémentaire par le bureau d'ingénieurs
 - Montant identique pour la pose des canalisations
 - Montant estimatif pour la réfection de la route de Frontin

Assemblée communale du 26 avril 2018

Le nouveau projet se situe entièrement sous la route de Frontin. Les conduites passeront au-dessus de la zone d'habitations.

L'avantage de ce projet est de permettre un branchement plus facile en mode séparatif du quartier du Chêne d'En bas, en contrepartie, il sera plus difficile de connecter en gravitaire les habitations de Frontin par rapport à l'ancien assainissement prévu.



Selon les estimations du bureau d'ingénieurs, la réfection de la route de Frontin s'élève à 210'000 francs. La répartition des coûts figure sur l'écran.

Réfection de la route de Frontin

Coûts du réaménagement de la route de Frontin

Installation de chantier	7'000
Travaux de route	80'000
Renforcement des bords de route	35'000
Reprofilage des talus	13'000
Evacuation des eaux claires	30'000
Honoraires et frais	27'000
Divers et imprévus	<u>18'000</u>
Montant total TTC	210'000

Assemblée communale du 26 avril 2018

L'investissement d'un montant total de 675'000 francs, accepté lors de l'assemblée du 15 décembre 2016, contenait déjà un montant de 80'000 francs pour la réfection partielle de la route de Frontin. Dès lors, il convient de déduire ce montant déjà approuvé par l'assemblée.

Ainsi, le solde à financer est de 130'000 francs.

Réfection de la route de Frontin

Modification du financement

Investissement initial	675'000
Réfection de la route de Frontin	210'000
Réfection partielle route de Frontin	<u>- 80'000</u>
Montant restant à financer	130'000

Assemblée communale du 26 avril 2018

Le Conseil communal vous propose d'accepter l'investissement de 130'000 francs pour la réfection de la route de Frontin. Cet investissement sera financé par un crédit bancaire. Les charges annuelles sont de 11'700 francs la première année.



Réfection de la route de Frontin

Financement

Réfection de la route de Frontin			130'000
Financé par crédit bancaire			
Charges annuelles estimées			
Intérêts	130'000	2%	2'600
Amortissement	130'000	7%	<u>9'100</u>
Charges annuelles 1 ^{re} année			11'700

Assemblée communale du 26 avril 2018

M. Didier Steiner remercie M. Bapst pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Réfection de la route de Frontin

**Rapport
de la Commission financière**

Assemblée communale du 26 avril 2018

Point 2 Réfection de la route de Frontin

L'investissement complémentaire prévu de CHF 130'000.- sera financé par crédit bancaire.

La charge annuelle de CHF 11'700.- est supportable pour notre commune.

La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Steiner remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière.

La parole est à l'Assemblée.

Questions :

M. François Kolly : se fait juste une petite réflexion. Lorsqu'il y a eu le projet de La Treyjoyeuse, les enseignants de la Petite école ont demandé s'il était possible d'avoir au budget un carré de sable qui devait se monter peut-être à 25'000 francs. Le Conseil communal a dit que ce n'était pas dans le projet de La Treyjoyeuse. Une ou deux années plus tard, le Conseil des parents a redemandé au Conseil communal s'il était possible d'aménager un carré de sable pour les enfants, il a été répondu que ce n'était pas possible, que le budget ne le permettait pas. Et là, en l'espace de 6 mois, voire une année, on arrive à dégager 130'000 francs. Comment est-ce que c'est possible ?

M. Didier Steiner : répond que c'est possible car il y a un quartier qui doit se construire avec un développement pour la Commune, si on n'assainit pas les eaux de ce quartier, on ne pourra pas accueillir de constructions. Concernant les places pour les écoles, il y a un projet de créer une place de parcs sous l'église et il est prévu d'aménager un lieu de rencontre. Il y a déjà deux places de jeux à la grande école, une autre à la petite école. Pour le moment, le Conseil communal pense

que c'est assez. L'idée est plutôt d'avoir une vision globale et pas seulement des interventions spécifiques comme cela.

M. François Kolly : comprend mais plutôt que d'une place de jeux, il parle plutôt de la cour de récréation. La cour de la petite école n'est pas grande, il y a beaucoup d'élèves, une bonne partie de la cour est goudronnée, c'est en pente, ils ne peuvent pas jouer au ballon, c'est dangereux. Même si on fait un nouveau quartier pour accueillir du monde, ce qui est une bonne chose, on en a besoin pour les écoles, il faut que les infrastructures pour les écoles, particulièrement pour la petite école tiennent la route.

M. Didier Steiner : revient sur la place de parc qui est prévue sous l'église. Etant donné qu'on va prévoir des places de parc supplémentaires, on devra enlever des places de parc, notamment à la petite école et il y aura donc toute une zone qui pourra être aménagée mieux en termes de cour d'école pour les enfants de la petite école. C'est planifié comme cela.

M. François Kolly : demande si ce projet-là retarde le projet de la petite école.

M. Didier Steiner : répond que non car le projet de parking sous l'église est prévu dans le plan financier qui a été présenté lors de la dernière l'assemblée.

Autre question :

M. Marc Quartenoud : demande combien de temps dureront les travaux ? Et comment feront les riverains pour accéder chez eux.

M. Michel Bapst : répond que les travaux seront réalisés par étape, mais l'accès aux habitations sera garanti. Il est clair qu'il y aura des nuisances et le trafic sera perturbé.

M. Marc Quartenoud : demande s'il est prévu d'élargir la route.

M. Didier Steiner : répond que non.

M. Marc Quartenoud : s'inquiète car la route est assez dangereuse. Il y a de plus en plus de passage et il se demande s'il n'y aurait pas une possibilité de faire ce tronçon en « bordiers autorisés » ou quelque chose comme ça. Il a souci que les habitants du futur quartier En Beauregard empruntent le Chemin de Frontin. Cette route est empruntée par des petits enfants et c'est très dangereux. De plus, pour les véhicules qui viennent depuis Arconciel et qui tournent sur le Chemin de Frontin, il n'y a pas de visibilité. De plus, pour croiser, les véhicules empiètent sur leur parcelle privée. Même si ce n'est pas le plus gros problème, mais il y a clairement un problème de sécurité.

M. Didier Steiner : répond que plus on élargit la route, plus les gens roulent vite.

M. Marc Quartenoud : demande alors, si la route n'est pas élargie, d'étudier la possibilité de mettre un « bordiers autorisés » ou un « sens unique » ou quelque chose comme ça.

M. Didier Steiner : répond que dans ces mesures de circulation, la Commune n'est pas la seule à décider, il y a aussi le canton qui est partie prenante. Il propose que le Conseil communal se renseigne auprès du canton.

M. et Mme Quartenoud : sont certains que les habitants du nouveau quartier En Beauregard, pour emprunter l'autoroute, passeront par le Chemin de Frontin. Ils souhaiteraient savoir ce que cela engendrera comme trafic supplémentaire sur le Chemin de Frontin.

M. Didier Steiner : n'est pas certain que cette route soit empruntée par les résidents du quartier En Beauregard car pour ce nouveau quartier il y aura deux accès. Un accès par le Chêne d'En Haut et un autre accès par la Route d'Essert. Le Conseil communal se renseignera auprès du canton.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Didier Steiner passe au vote.

 Réfection de la route de Frontin			
Questions et vote			
Réfection de la route de Frontin			130'000
Financé par crédit bancaire			
Charges annuelles estimées			
Intérêts	130'000	2%	2'600
Amortissement	130'000	7%	<u>9'100</u>
Charges annuelles 1 ^{re} année			11'700

Assemblée communale du 26 avril 2018 12

Vote : L'investissement pour la réfection de la route de Frontin est accepté par 55 oui, 1 non et 2 abstentions.

3. Comptes 2017

3.1. Comptes de fonctionnement


3.
Comptes 2017
3.1
<i>Comptes de fonctionnement</i>

Assemblée communale du 26 avril 2018 13

Pour la présentation de ces comptes et, plus particulièrement, des points 3.1 et 3.2, M. Steiner donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal responsable du dicastère des finances.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

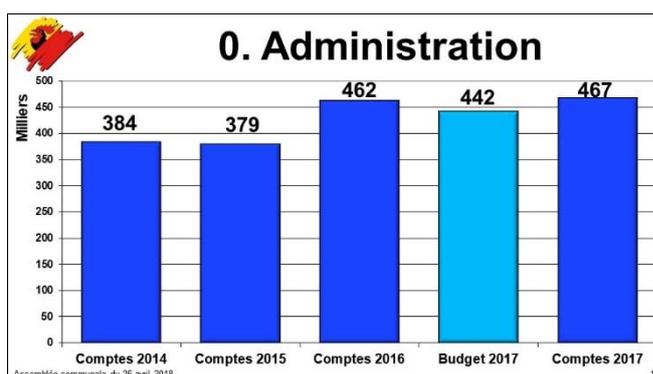
Voici les comptes de fonctionnement de Treyvaux pour 2017.

Je vais vous présenter le résultat de chaque chapitre et vous donner des explications pour les points qui s'écartent du budget de manière importante.

Fonctionnement

0. Administration	
Budget 2017	Fr. 441'541
Comptes 2017	<u>Fr. 467'297</u>
Différence	Fr. 25'756

Assemblée communale du 26 avril 2018



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION	Fr.530'311.20	Fr. 63'014.15	Fr. 467'297.05

02.312.00 Eau, énergie, PPE

Charges : Fr. 17'084.10 (budget 13'700.00)

L'augmentation est due à l'installation d'une nouvelle alarme à l'administration.

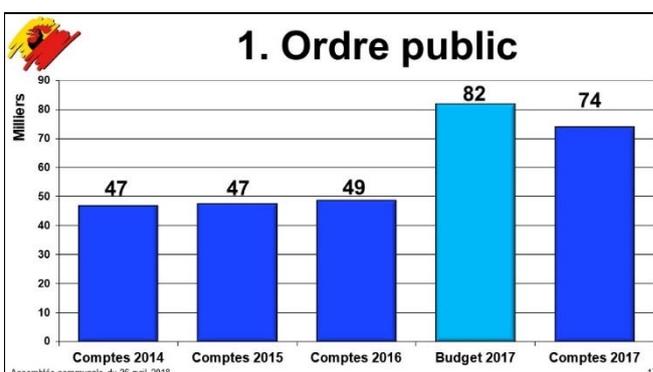
02.317.00 Frais de réception et de délégations

Charges : Fr. 35'468.90 (budget 18'000.00)

C'est ici qu'est comptabilisée la participation communale de 25'000 francs à la construction de l'abri pour pèlerins de l'église de Vers-St-Pierre.

1. Ordre public	
Budget 2017	Fr. 81'849
Comptes 2017	<u>Fr. 73'766</u>
Différence	Fr. 8'083

Assemblée communale du 26 avril 2018



	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 169'939.95	Fr. 96'173.95	Fr. 73'766.00

14.312.00 Frais d'électricité

Charges : Fr. 2'988.55 (budget 500.00)

L'augmentation est due au raccordement au chauffage à distance du nouveau local du feu.

14.314.07 Entretien local pompier

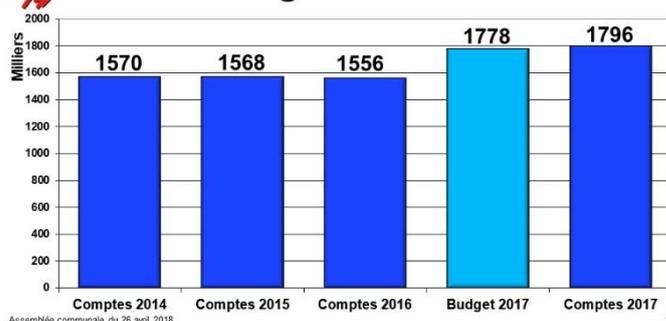
Charges : Fr. 1'599.20

Suite à la demande du Corps des Sapeurs-pompiers, nous avons changé le système de verrouillage des portes. C'est un badge qui permet dorénavant l'accès aux personnes autorisées.

**2. Enseignement et formation**

Budget 2017	Fr. 1'778'010
Comptes 2017	Fr. 1'796'057
Différence	Fr. 18'047

Assemblée communale du 26 avril 2018

**2. Enseignement et formation**

Assemblée communale du 26 avril 2018

	Charges	Produits	Exc. de charges
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 1'850'832.86	Fr. 54'776.25	Fr. 1'796'056.61

21.315.00 Bureau et administration AES (Accueil extrascolaire)

Charges : Fr. 14'167.25 (budget 2'400.00)

Ici, nous avons enregistré les charges supplémentaires pour l'ordinateur, l'imprimante et le programme de facturation.

21.433.00 Contribution des parents AES

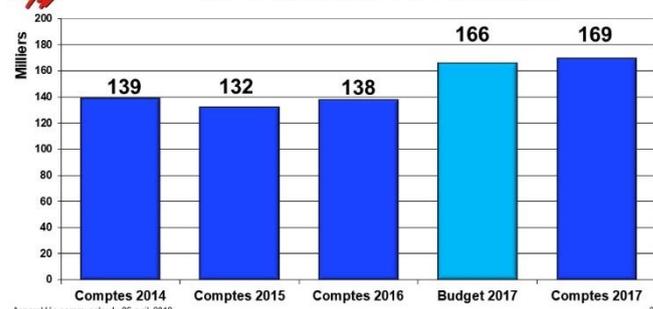
Charges : Fr. 9'267.40 (budget 17'500.00)

La fréquentation a été moins importante que prévue au budget.

**3. Culture et loisirs**

Budget 2017	Fr. 165'898
Comptes 2017	Fr. 169'264
Différence	Fr. 3'366

Assemblée communale du 26 avril 2018

**3. Culture et loisirs**

Assemblée communale du 26 avril 2018

	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE ET LOISIRS	Fr. 173'333.90	Fr. 4'070.25	Fr. 169'263.65

30.315.00 Frais machines et mobilier bibliothèque

Charges : Fr. 11'020.90 (budget 7'200.00)

Nous avons dû faire face à des charges supplémentaires pour l'acquisition d'un logiciel et de matériel informatiques permettant la gestion de la bibliothèque scolaire.

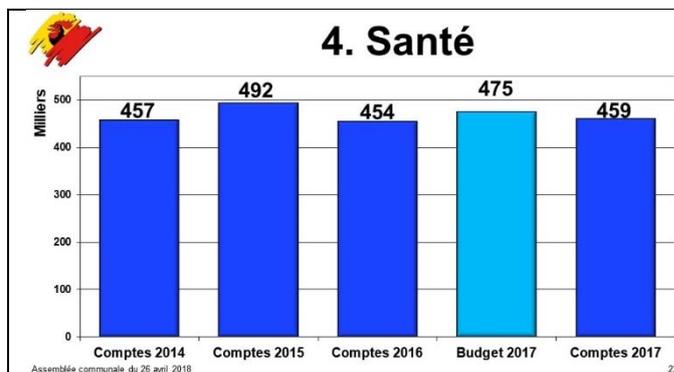
34.312.00 Frais électricité

Charges : Fr. 15'078.40 (budget 12'500.00)

Ces frais sont en lien avec l'utilisation des locaux, y compris le chauffage des locaux à l'UST.

4. Santé		
Budget 2017	Fr.	475'020
Comptes 2017	Fr.	<u>459'225</u>
Différence	Fr.	15'795

Assemblée communale du 26 avril 2018 22



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr.464'364.35	Fr.5'139.80	Fr. 459'224.55

41.351.00 Participation au subventionnement cantonal des soins spéciaux
Charges : Fr. 218'043.15 (budget 232'590.00)

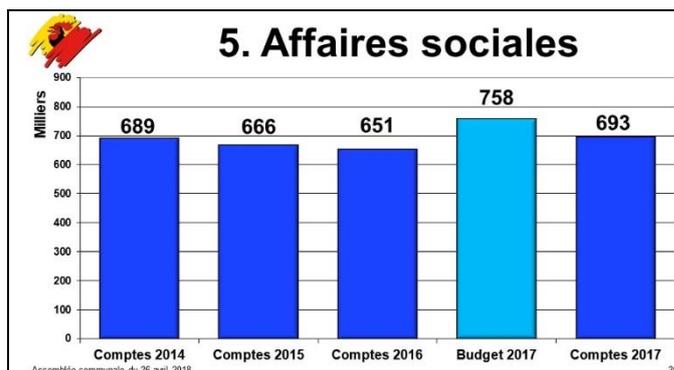
A l'instar de ce décompte fourni par le Service de la Prévoyance Sociale, la plupart des chiffres de ce chapitre concerne des charges liées, sur lesquelles nous n'avons pas d'emprise.

44.311.00 Achat de matériel
Charges : Fr. 486.95

Ce montant concerne l'achat d'électrodes de rechange pour le défibrillateur.

5. Affaires sociales		
Budget 2017	Fr.	757'880
Comptes 2017	Fr.	<u>693'451</u>
Différence	Fr.	64'429

Assemblée communale du 26 avril 2018 24



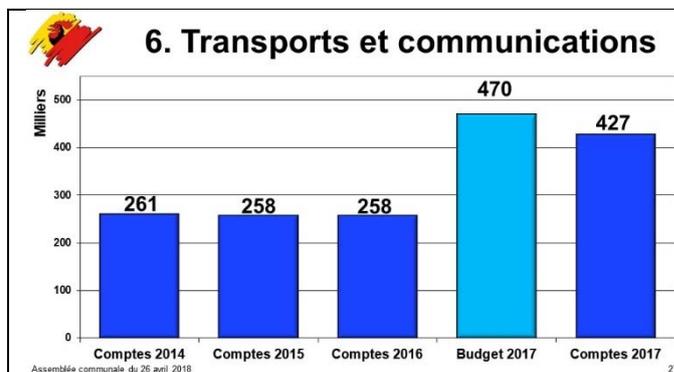
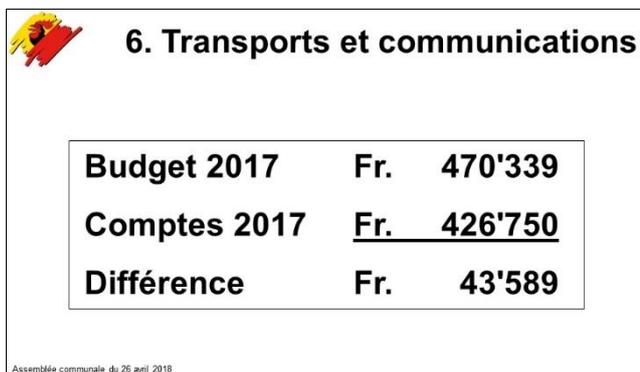
	Charges	Produits	Exc. de charges
5 AFFAIRES SOCIALES	Fr.695'865.10	Fr. 2'414.30	Fr. 693'450.80

54.365.00 Subventions aux crèches et garderies d'enfants
Charges : Fr. 35'399.55 (budget 40'000.00)

Nous avons eu moins de placements en crèche que prévu.

58.352.01 Frais d'assistance district
Charges : Fr. 91'887.35 (budget 136'020.00)

Le décompte final 2016 était en notre faveur. L'économie par rapport au budget est de plus de 44'000 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr.508'250.80	Fr.81'501.00	Fr. 426'749.80

62.314.00 Entretien des routes

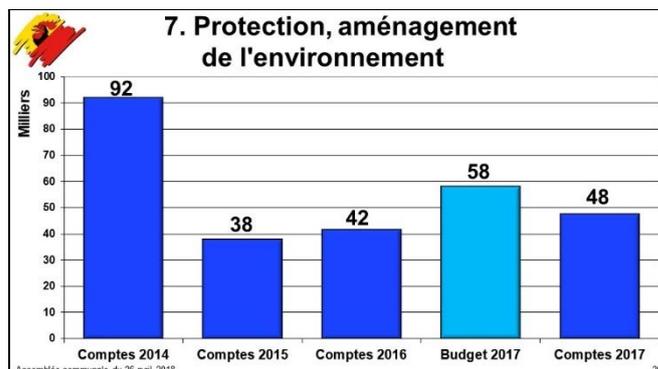
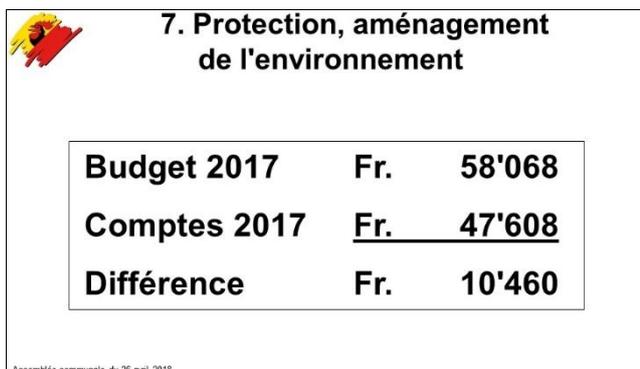
Charges: Fr. 10'649.15 (budget 37'400.00)

Nous avons eu moins de frais que prévu au budget. Quelques travaux ont été reportés en 2018.

62.314.01 Déblaiement, sablage, protection hivernale

Charges: Fr. 79'327.65 (budget 50'300.00)

Janvier, février, novembre et décembre 2017 très rigoureux ont demandé beaucoup de sorties pour le salage et le déneigement.



	Charges	Produits	Exc. de charges
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr.599'321.20	Fr.551'713.35	Fr. 47'607.85

70.314.00 Entretien et rénovation des installations

Charges: Fr. 37'268.55 (budget 32'000.00)

Des travaux supplémentaires ont été faits sur le réseau d'eau potable concernant l'informatique et les données d'indication, de plus, beaucoup de compteurs ont été posés.

70.434.01 Taxes de raccordement eau potable

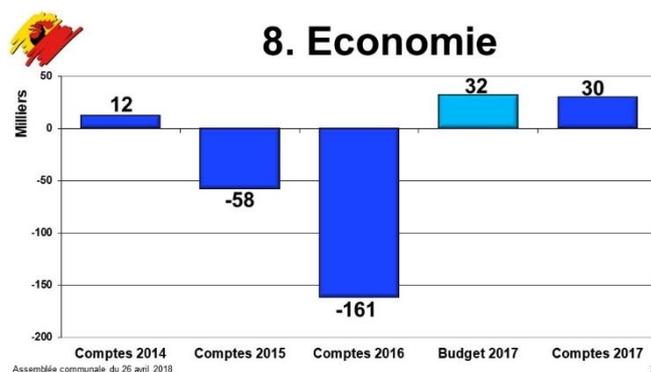
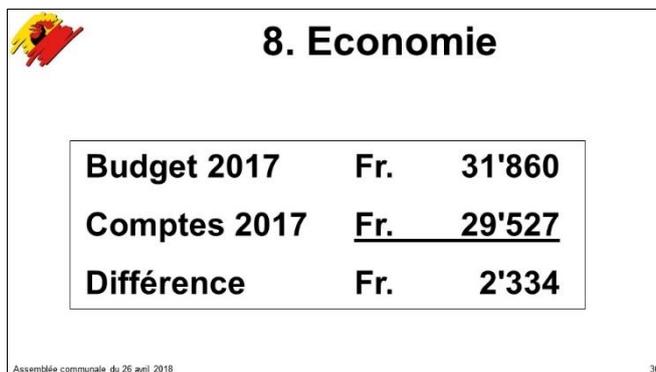
Charges: Fr. 50'756.10

Beaucoup de taxes ont été facturées, liées aux constructions.

72.434.01 Taxes de base pour les déchets

Charges: Fr. 71'026.90 (budget 47'000.00)

C'est la facturation de la taxe de base 6 mois de plus que prévu vu l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2018.



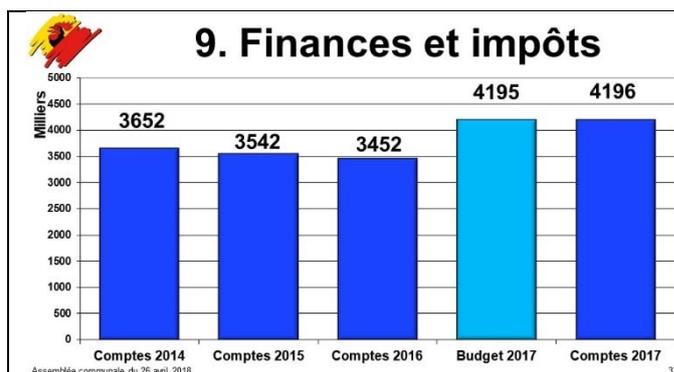
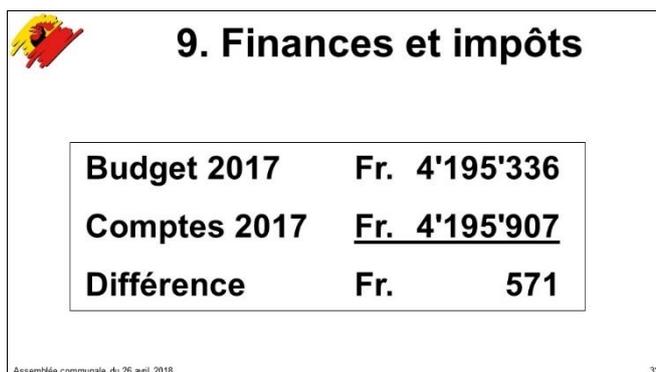
	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 29'526.50	Fr. 0.00	Fr. 29'526.50

810.423.00 Fermage forêts communales

Charges : Fr. 1'240.00

Nous n'avons rien dans les comptes. Contrairement à ce qui était indiqué au budget, la Corporation forestière ne prévoit plus de fermage pour les forêts communales.

Pour rappel, en 2015 nous avons reçu une subvention cantonale de 73'597 francs, pour la création de la Réserve forestière de la Petite Sarine et 2016 la dissolution de la corporation forestière Sarine Rive Droite a fait apparaître un revenu de 193'582 francs. Cela explique pourquoi le chapitre Economie présente un excédent de produits pour 2015 et 2016.



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr.1'305'878.39	Fr.5'501'785.15	Fr. 4'195'906.76

90.319.03 Perte sur débiteurs (pour provision)

Produits : Fr. 25'000.00

Nous avons augmenté notre réserve de 100'000 francs à 125'000 francs, suite à la remarque de notre fiduciaire.

90.403.00 Impôts s/gains immobiliers et plus-values

Produits : Fr. 243'077.80 (budget 50'000.00)

90.404.00 Impôts sur les mutations

Produits : Fr. 261'319.00 (budget 70'000.00)

Treyvaux a connu beaucoup de transactions immobilières durant l'exercice.

942.423.06 Loyers locaux La Treyjoyeuse

Produits : Fr. 3'710.00 (budget 24'000.00)

C'est lié à la prévision de location des appartements. A noter que dès la mi-mars, 3 appartements sont loués. Seul un 3 pièces et demie attend encore un locataire.

99.332.00	Amortissements supplémentaires	
Produits :	Fr.	229'577.60
99.382.08	Attribution à la réserve « La Treyjoyeuse »	
Produits :	Fr.	200'000.00
99.382.09	Attribution à la réserve « Déchetterie »	
Produits :	Fr.	200'000.00

Vu le bon résultat des comptes, nous avons pu, à nouveau, procéder à ces opérations spéciales.

 Comptes de fonctionnement		
	Charges	Produits
Totalisation avant opération spéciales	5'698'046.65	6'360'588.20
Amortissements supplémentaires	229'577.60	
Attribution à la réserve "La Treyjoyeuse"	200'000.00	
Attribution à la réserve "Déchetterie"	200'000.00	
Résultat publié (bénéfice)	32'963.95	
Totalisation	6'360'588.20	6'360'588.20

Assemblée communale du 26 avril 2018 34

L'exercice boucle avec un bénéfice de 32'963.95

TOTALISATION 6'360'588.20 6'360'588.20

 Comptes de fonctionnement	
Total des revenus	Fr. 6'360'588.20
Total des charges	<u>Fr. 6'327'624.25</u>
Excédent de revenus	Fr. 32'963.95

Assemblée communale du 26 avril 2018 35

	Charges	Produits	Exc. de produits
TOTALISATION	Fr. 6'360'588.20	Fr. 6'360'588.20	Fr. 32'963.95

3.2. Comptes des investissements

 3.2 Comptes des investissements	
3.2 Comptes des investissements	

Assemblée communale du 26 avril 2018 36

Investissements

	Charges	Produits
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 340'688.80	Fr.

14.503.00 Réfection local du feu

Charges : Fr. 340'688.80

Nous avons déjà eu des charges en 2016 et nous aurons encore un solde en 2018.

	Charges	Produits
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 5'751.00	Fr.

29.503.10 Chauffage à distance Favorol Papaux SA

Charges : Fr. 5'751.00

Nous touchons au but. Les premières factures datent de 2015.

	Charges	Produits
3 CULTURE ET LOISIRS	Fr. 210'597.35	Fr. 144'886.00

34.500.06 Assainissement des buttes de tir

Charges : Fr. 210'597.35

34.660.02 Subv. fédérales pour l'assainissement des buttes de tir

Produits : Fr. 100'519.00

34.661.00 Subv. cantonales pour l'assainissement des buttes de tir

Produits : Fr. 44'367.00

Cet investissement est terminé.

	Charges	Produits
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 98'446.40	Fr.

62.611.02 Part. propriétaires routes privées AF 2^e étape

Charges: Fr. 3'795.40

62.660.06 Subv. fédérales routes privées AF 2^e étape

Charges: Fr. 47'974.00

62.661.15 Subv. cantonales routes privées AF 2^e étape

Produits: Fr. 46'677.00

Ces trois points concernent les travaux de 2015.

	Charges	Produits
7 PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 287'886.55	Fr.

70.501.07 Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

Charges : Fr. 10'800.00

71.501.10 PGEE 2^e étape : Assainissement des eaux usées En Plan

Charges : Fr. 267'075.55

71.501.11 Assainissement EU et EC En Beauregard

Charges : Fr. 10'011.00

Les travaux de génie civil, pour ce dernier point, débutent ces jours.

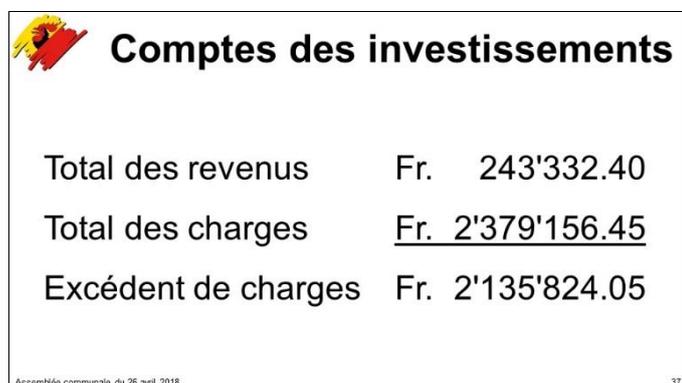
	Charges	Produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 1'534'232.75	Fr.

942.503.11 Rénovation et transformations bâtiment Le Pré de la Maison 11

Charges : Fr. 1'534'232.75

Les travaux sont terminés.

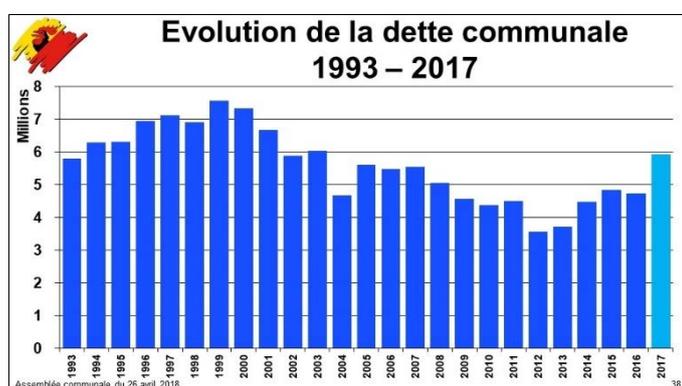
TOTALISATION	Fr. 2'379'156.45	Fr. 243'332.40
Excédent de charges d'investissements		Fr. 2'135'824.05
SOMMES EGALES	Fr. 2'379'156.45	Fr. 2'379'156.45



Evolution de la dette communale

Dette nette 2017 est en augmentation par rapport à 2016 : 1'189'315 francs de plus. C'est bien sûr dû aux investissements et principalement à La Treyjoyeuse.

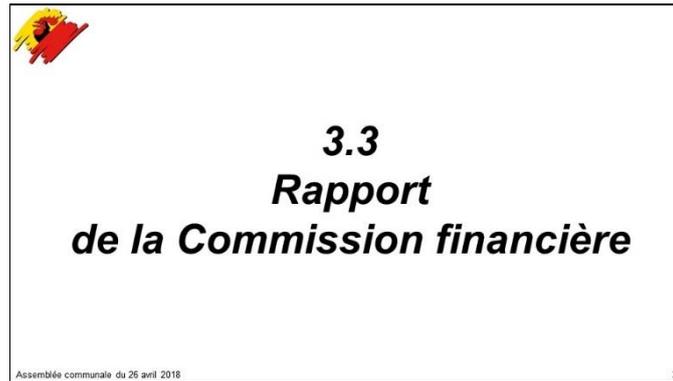
Dette nette au 31.12.2017	5'926'221.00
Dette nette par habitant (1449 habitants)	4'090.00



Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Steiner remercie M. Waeber pour ses présentations et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.

3.3. Rapport de la Commission financière



Rapport de la commission financière

Point 3.3 Comptes 2017

La Commission Financière s'est réunie le 28 mars 2018 pour examiner le contrôle des comptes 2017.

M. Claude Brodard de la société fiduciaire Jordan SA nous a présenté le rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017. La comptabilité et les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. La révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Le rapport établi le 8 mars 2018 est un rapport sans réserve, ni remarque particulière.

Les comptes présentent un excédent de revenus de Fr. 32'963.95, après amortissements supplémentaires de Fr. 232'000.—, attribution à la réserve « La Treyjoyeuse » de Fr. 200'000.— et attribution à la réserve « Déchetterie » de Fr. 200'000.—. Ce résultat favorable fait suite à des rentrées fiscales extraordinaires qui sont difficiles à planifier et qui ne se renouvelleront pas forcément ces prochaines années.

Lors de cette séance, nous avons également pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires auprès des représentants du Conseil Communal et de l'Administration Communale. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de M. Steiner – Syndic, de M. Waeber – Responsable des Finances, de Mme Minguely – Caissière Communale et de Mme Roulin – Perceptrice des impôts.

Selon l'appréciation de la fiduciaire Jordan SA et sur la base des vérifications effectuées, celle-ci recommande l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis. La commission financière, à l'unanimité de ses membres présents, se joint à l'avis de la fiduciaire et recommande à l'assemblée de les approuver.

Nous remercions le Conseil Communal d'avoir mis tous les documents à disposition des citoyennes et citoyens, au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune.

La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour la très bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Nous remercions également Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail.

M. Didier Steiner remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



Au sujet des **comptes de fonctionnement** :

Question : **aucune**

Au sujet des **comptes d'investissement** :

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Steiner passe aux votes des comptes de fonctionnement et d'investissement. Pour ces deux points, il précise qu'il s'agit de donner décharge des comptes au Conseil communal, par conséquent le Conseil ne vote pas.

Comptes de fonctionnement

<i>Total des revenus</i>	6'360'588.20
<i>Total des charges</i>	<u>6'327'624.25</u>
<i>Excédent de revenus</i>	32'963.95

Comptes de fonctionnement

Vote

Total des revenus	Fr. 6'360'588.20
Total des charges	<u>Fr. 6'327'624.25</u>
Excédent de revenus	Fr. 32'963.95

Vote : **Les comptes de fonctionnement 2017 sont acceptés par 45 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.**

Compte des investissements

<i>Total des revenus</i>	243'332.40
<i>Total des charges</i>	<u>2'379'156.45</u>
<i>Excédent de charges</i>	2'135'824.05



Comptes des investissements	
Vote	
Total des revenus	Fr. 243'332.40
Total des charges	<u>Fr. 2'379'156.45</u>
Excédent de charges	Fr. 2'135'824.05

Assemblée communale du 26 avril 2018 42

Vote : Les comptes des investissements 2017 sont acceptés par 44 oui, 0 non. Il n'y a pas d'abstention.

Monsieur Didier Steiner remercie l'Assemblée pour l'approbation des comptes 2017 et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et à son administration.

4. Présentation de la planification financière 2018 - 2022



M. Didier Steiner rappelle qu'un plan financier est une projection et une estimation des charges et des produits pour une période déterminée. Au niveau communal, il sert surtout à prévoir des investissements et les conséquences de ceux-ci sur les charges annuelles d'amortissement et d'intérêts. Monsieur Steiner rappelle que l'assemblée ne vote pas le plan financier, elle en prend simplement acte.

Pour la présentation du plan financier pour les années de 2018 à 2022, M. Steiner passe la parole à M. Jean-Joseph Waeber, responsable du dicastère des finances.

Présentation

Dans la planification financière 2018 - 2022, il a été tenu compte des intérêts bancaires de 2 %. Les rentrées fiscales augmentent légèrement conformément aux chiffres fournis par le canton. Il a également été tenu compte d'une augmentation régulière de la population. En rapport avec la construction ces prochaines années, de plusieurs maisons et logements, au nouveau quartier en Beauregard notamment. Voici la liste des investissements prévus pour la période 2018 à 2022 :

Pour 2018, les investissements ont déjà été acceptés par l'assemblée communale.



Liste des projets 2018 – Estimation : 3'533'580

- Réfection routes privées AF - 3^e étape
- Nouvelle déchetterie
 - Route d'accès à la déchetterie et places de parc
 - Construction du local édilitaire
 - Déchetterie
- Assainissement du ruisseau du Pontet
- PGEE: En Beauregard EP, EU et EC
- Route de Frontin suite passage conduites EU et EC
- Report plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

Assemblée communale du 26 avril 2018

44



Liste des projets 2019 – Estimation : 1'090'000

- Halle de gym: réfection toiture, sanitaires, etc.
- Réfection route d'Arconciel (entre arrêt de bus de Senèdes et croisée de Ferpicloz)
- Réfection route des Planchettes
- Réfection route de Ferpicloz (de la croisée de Ferpicloz jusqu'à la laiterie de Senèdes)
- Démolition ancien réservoir du Bugnon

Assemblée communale du 26 avril 2018

45



Liste des projets

2020 – Estimation : 1'340'000

- Parking sous l'église
- Réfection du bâtiment UST de la Perrausa
- Assainissement réseau EP
- Entretien routes communales

Assemblée communale du 26 avril 2018

46



Liste des projets

2021 – Estimation : 780'000

- Entretien des routes communales

2022 – Estimation : 480'000

- Entretien des routes communales

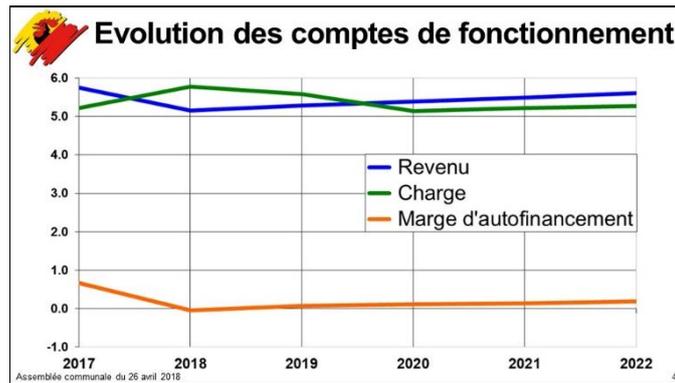
Assemblée communale du 26 avril 2018

47

Le montant total des investissements pris en compte sur la période est de 7 millions 223 mille francs. Nous constatons sur le graphique que même en inscrivant en 2018 l'investissement de la nouvelle déchetterie du local édilitaire et de la route d'accès y relative pour un montant total de 2.5 millions. La marge d'autofinancement ne descend pas en-dessous de moins 5 % qui est la limite légale de déficit budgétaire.

La seule contrainte qui pourrait obliger le Conseil communal à différer certains investissements serait la limite totale de d'endettement autorisée de la commune. Un autre élément à prendre en compte est les répercussions directes et indirectes du Projet Fiscal 17 qui fait suite au refus de la RIE III en votations.

Je vous remercie de votre attention.



M. Steiner remercie M. Waeber pour ses explications.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst pour le rapport de la Commission financière



Rapport de la commission financière

Point 4 Présentation de la planification financière 2018 - 2022

MM. Didier Steiner et Jean-Joseph Waeber, Mmes Stéphanie Minguely et Sarah Roulin nous ont informés et donnés les détails de la planification financière 2018 – 2022.

Les hypothèses d'évolution pour l'élaboration du plan financier nous paraissent pertinentes. Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises.

Les nombreux projets d'investissement en cours et à venir auront certainement un impact positif sur la vie des citoyennes et des citoyens. D'un point de vue financier, ils auront un impact significatif sur l'endettement de la commune. Selon la planification établie et notamment grâce aux taux d'intérêts actuellement très bas, les charges en découlant sont supportables pour notre commune.

Cependant, un niveau d'endettement trop élevé pourrait obliger la Commune à décaler certains investissements dans le temps. Il paraît donc opportun de bien évaluer la situation de l'endettement net avant de présenter les futures propositions d'investissement à l'Assemblée.

A l'unanimité et sur la base de la législation actuelle, la commission financière préavise favorablement la planification financière qui nous a été présentée. Nous remercions le conseil communal et en particulier MM. Steiner et Waeber, ainsi que Mmes Minguely et Roulin pour ce travail.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues de la Commission Financière, Mmes Jacqueline Perler, Véronique Decorvet, MM Raphaël Roulin et Jean-Paul Sallin pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.

M. Didier Steiner remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière.

Il lui plaît de relever qu'il règne une très bonne entente, faite de bon sens et de compréhension mutuelle, entre la Commission financière et le Conseil communal. Ce n'est pas comme ça dans toutes les

communes, il n'y a qu'à lire nos journaux régionaux. C'est pourquoi, M. Steiner remercie d'autant plus la Commission financière pour l'excellent travail et ses remarques toujours avisées et pertinentes.

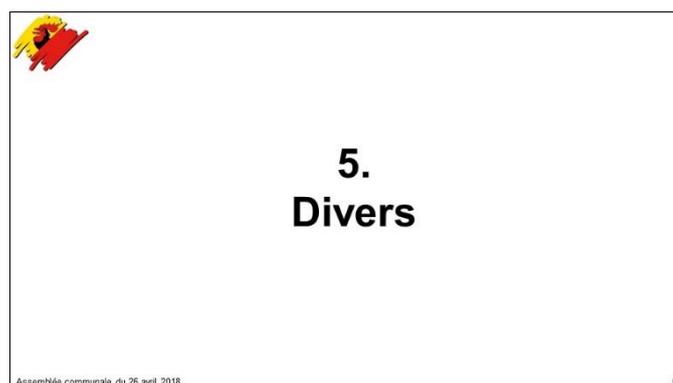
La parole est à l'Assemblée.



Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée prend acte du plan financier 2018 à 2028.

5. Divers



Avant de donner la parole à l'assemblée, M. Didier Steiner présente une série d'investissements terminés :

Investissements terminés
Révision générale du plan d'aménagement local

Budget		Comptes	
2004	100'000.00	2004	37'667.25
2009	25'000.00	2005	43'876.00
2014	45'000.00	2006	15'249.40
Total	170'000.00	2007	3'183.00
		2008	3'165.45
		2009	23'771.70
		2010	13'823.65
		2014	19'238.65
		2015	14'067.60
		Total	174'042.70

Dépassement de 4'042.70, soit 2.4%

Assemblée communale du 26 avril 2018 52

Révision générale du plan d'aménagement local

Pour le décompte de la révision générale du plan d'aménagement local, M. Steiner passe la parole à M. Pierre-Joseph Sciboz, Conseiller communal et responsable du dicastère de l'aménagement du territoire.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord un bref historique :

- 10 avril 2003, le Conseil communal a informé l'assemblée communale de la nécessité d'une révision du plan d'aménagement local qui, selon la loi cantonale, doit être effectuée au plus tard tous les 15 ans. La dernière révision date de 1991. L'assemblée communale a approuvé un crédit de 100'000 francs pour effectuer cette révision.
- 2004/2005, élaboration du dossier de révision pour l'examen préalable.
- 30 août 2006, le préavis est globalement favorable, mais avec de nombreuses conditions et remarques. La principale condition étant un redimensionnement de la zone à bâtir (surdimensionnement).
- A la fin 2008, le surdimensionnement est résorbé. Le dossier est donc relancé. Malheureusement, le crédit initial de 100'000 francs est épuisé, et un crédit complémentaire de 25'000 francs est demandé lors de l'assemblée du 2 avril 2009 pour finaliser la révision du plan d'aménagement. Dès lors, c'est le 22 janvier 2010 que paraît dans la feuille officielle la mise à l'enquête publique du dossier de révision générale du plan d'aménagement local (PAL). Ce dernier a été partiellement approuvé le 4 avril 2012 par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Le crédit de base de 100'000 francs et le crédit complémentaire de 25'000 francs n'ont malheureusement pas suffi au financement du dossier pour la mise à l'enquête publique.

Ce dépassement s'explique par le financement de prestations hors mandat. Ces coûts n'étaient pas chiffrables avant la mise à l'enquête étant donné que le nombre et la complexité des oppositions n'étaient pas connus.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), de la nouvelle loi sur l'énergie ainsi que celle des eaux, plusieurs adaptations ont été encore nécessaires pour finaliser le plan d'aménagement local (PAL).

En tenant compte des crédits déjà octroyés et après l'analyse des diverses tâches encore à effectuer, le Conseil communal a soumis à l'assemblée du 12 décembre 2013 un complément de crédit de 45'000 francs pour finaliser la révision du plan d'aménagement.

Le plan d'aménagement local a été définitivement approuvé le 8 février 2017 pour un coût total de 174'042 francs 70 sur un budget de 170'000 francs d'où un dépassement de 4'042 francs 70, soit 2.4%. Je vous remercie pour votre attention.

M. Didier Steiner remercie M. Sciboz pour sa présentation.

 Investissements terminés Buttes de tir 25/50 m et 300 m			
Budget		Comptes	
Crédit d'étude	12'000.00	Crédit d'étude	10'736.30
Assainissements 25, 50 et 300 m	224'000.00	Assainissement 25, 50 et 300m	191'547.75
Récupérateurs de balles 300 m	40'000.00	Récupérateurs de balles 300 m	31'726.60
Subventions	- 124'500.00	Subventions	- 144'886.00
Total	156'000.00	Total	89'124.65
Economie de 66'875.35 francs, soit 42,9%			

Assemblée communale du 26 avril 2018 53

Buttes de tir 25/50 m et 300 m

L'assainissement des buttes de tir était divisé en deux parties. D'une part, il y avait la ciblerie du stand à 25 et 50 mètres et, d'autre part, celle du stand à 300 mètres.

Si la réalisation de l'assainissement du 25 et 50 mètres était conforme aux prévisions budgétaires, il n'en était pas de même pour celui à 300 mètres.

En effet, avant les travaux, des mesures complémentaires ont démontrées que la zone de la ciberie était plus polluée que prévue. Cependant, avec ce nouveau taux de pollution, cette zone est passée dans une catégorie supérieure et le pourcentage des subventions était, dès lors, plus important qu'estimé. Ainsi, le coût des études, des travaux et des analyses s'est avéré moins important qu'évalué initialement. Sur un total à financer de 156'000 francs, ce sont 89'124 francs 65 qui sont à la charge de la commune.

De plus, l'ancienne ciberie du stand à 300 mètres qui était situé au village a également fait l'objet d'analyses. Celles-ci se sont avérées négatives.

En conséquence, nous n'avons plus de sites pollués liés aux activités de tir sur le territoire communal.

M. Didier Steiner profite pour remercier chaleureusement le comité et les membres de la société de tir des Mousquetaires qui ont œuvré pour l'installation des récupérateurs de balle.

Budget		Comptes	
Grande école, Petite école et divers		Contribution de raccordement	194'400.00
		Assainissement chauffage	37'924.35
Total	235'000.00	Installations et divers	<u>13'304.95</u>
		Total	245'629.30
Dépassement de 10'629.30, soit 4.5%			

Assemblée communale du 26 avril 2018

Chauffage à distance

L'investissement pour l'installation du chauffage à distance à la petite école, ainsi qu'à la grande école, à la halle de gym et à l'Arbanel a coûté 245'629 francs 30. Pour rappel, la chaleur est produite par une centrale de chauffe située dans les usines Favorol Papaux SA et exploitée par Groupe E Celsius. Le dépassement de 10'629 francs 30 est dû à des travaux plus complexes que prévus.

Budget		Comptes	
Place de sport	22'000.00	Place de sport	19'497.05
Tracteur foot	17'000.00	Tracteur foot	14'215.00
Barrières	5'000.00	Barrières	5'282.05
Place de jeux	17'200.00	Place de jeux	15'342.65
Don Sté du Coq-à-l'âne	<u>- 2'000.00</u>	Don Sté du Coq-à-l'âne	<u>- 3'000.00</u>
Total	37'200.00	Total	31'839.70
Economie de 5'360.30 francs, soit 14,4%			

Assemblée communale du 26 avril 2018

Budget		Comptes	
Place de sport	22'000.00	Place de sport	19'497.05
Tracteur foot	17'000.00	Tracteur foot	14'215.00
Barrières	5'000.00	Barrières	5'282.05
Place de jeux	17'200.00	Place de jeux	15'342.65
Don Sté du Coq-à-l'âne	<u>- 2'000.00</u>	Don Sté du Coq-à-l'âne	<u>- 3'000.00</u>
Total	37'200.00	Total	31'839.70
Economie de 5'360.30 francs, soit 14,4%			

Assemblée communale du 26 avril 2018

Assainissement places de sport

L'investissement pour l'assainissement des places de sport comprenait d'une part l'achat d'un tracteur pour le terrain de football et la pose de barrières entre le terrain de foot et la route de la déchetterie et, d'autre part, la réfection de la place de jeux située devant la halle de gym pour un montant total estimé à 37'200 francs. Initialement, la Troupe de théâtre "du coq à l'âne" s'était engagé à participer à hauteur de 2000 francs pour l'aménagement de cette place de jeux.

En fin de compte, c'est 3000 francs qu'elle a versé pour les enfants de nos écoles. Au nom du Conseil communal, je la remercie sincèrement pour son geste fort apprécié.

L'investissement final est de 31'839 francs 70, soit 5'360 francs de moins que prévu.



Extension réseau EP Le Trepalley

L'extension du réseau d'eau potable pour le nouveau quartier du Trepalley devisé à 25'000 francs a coûté 22'583 francs 60. L'économie est de près de 10 %.



Assainissement EU Les Vernes

L'assainissement des eaux usées concernant les habitations du quartier des Vernes est revenu à 45'000 francs alors que 50'000 francs étaient prévu.

M. Didier Steiner transmet encore deux informations à l'assemblée :



Informations

Office de Poste de Treyvaux

Assemblée communale extraordinaire

- Règlement sur l'eau potable
- Règlement concernant les émoluments administratifs

Assemblée communale du 26 avril 2018

59

La Poste

Le Conseil a eu quelques échanges de courriers avec la Poste d'une part et avec la Commission de la poste (PostCom), d'autre part. Pour mémoire, PostCom est une autorité indépendante rattachée au DETEC uniquement sur le plan administratif. Elle surveille le marché postal suisse, garantit une concurrence équitable et veille à ce que le service universel soit de bonne qualité. C'est à PostCom que les recours suite aux décisions de la Poste doivent être adressés.

Ainsi, nous avons demandé à PostCom qu'elles étaient les conditions permettant de maintenir un office de Poste à Treyvaux.

Une des conditions que le Conseil pensait retenir pour conserver la poste du village est la durée du trajet en transports publics entre l'office de poste actuel et l'office le plus proche, soit pour nous Marly. La durée maximale du trajet en transports publics ne doit pas dépasser 20 minutes.

Aujourd'hui, selon l'horaire des TPF, il faut 20 minutes pour aller à Marly et 23 pour en revenir. Nous pensions tenir là l'argument béton pour le maintien de l'office de Poste de Treyvaux. Mais, PostCom nous a informé que cela était valable uniquement si la Poste mettait en place un service postal à domicile et que si elle mettait en œuvre une agence postale, cette durée maximale passe à 30 minutes. De plus, et pour faire simple, cela concerne le 90% de la population d'une région. Donc, nous devrions encore démontrer que nous sommes dans les 10% restants.

Pour l'heure, la Poste est déterminée à fermer l'office de poste de Treyvaux. Des premières discussions auront lieu avec des commerces locaux afin d'installer une agence postale. Le Conseil est déterminé à disposer d'au moins d'une telle agence postale sur le territoire de la commune.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite des discussions.

Assemblée communale

M. Didier Steiner annonce une assemblée communale extraordinaire le jeudi 14 juin 2018 à 20 heures dans cette même salle. Les objets qui seront mis à l'ordre du jour sont le règlement sur l'eau potable et celui concernant les émoluments administratifs.



Le Conseil communal en a terminé avec ses présentations et informations, la parole est à l'assemblée.

Questions et remarques

- M. Philippe Bosson : au nom de la Fondation St-Pierre-de-Treyvaux, M. Bosson remercie le Conseil communal d'être entré en matière suite à la demande de participation au financement de la zone d'accueil de Vers-St-Pierre. Le Conseil démontre par ce don l'importance pour la Commune de ce site historique et reflète certainement l'opinion de la population. Il remercie le Conseil communal.
- M. René-Claude Sciboz : au sujet de l'aménagement de la zone En Beauregard. Est-ce que la Commune peut intervenir au niveau des constructions ? Il a remarqué qu'il arrivera entre 24 et 28 villas et ce seront toutes des maisons à toits plats. Il trouve horrible de voir des maisons à toits plats au centre du village. Il faudrait que la Commune intervienne pour faire des charpentes et des toitures sur ces maisons.
- M. Pierre-Joseph Sciboz : confirme que le Plan d'aménagement de détail pour le quartier En Beauregard n'autorise pas des toits plats.
- M. René-Claude Sciboz : a vu un plan sur internet que les toits étaient plats. Si c'est le cas, il trouve que c'est regrettable comme impact environnemental. Les maisons avec des toits plats au bout de 5 ans ont leurs façades délavées, il faut les refaire, ce n'est pas économique. Il trouve que la Commission d'urbanisme à Treyvaux devrait être plus sévère pour faire des maisons traditionnelles pour être harmonisées avec d'autres quartiers du village.
- M. Didier Steiner : rassure M. Sciboz en confirmant qu'il n'y a pratiquement pas de toits plats sur la commune de Treyvaux. Il confirme qu'il n'est pas autorisé de toits plats dans le quartier En Beauregard. Ce que M. Sciboz a peut-être vu sur internet, c'est les liaisons entre les maisons, peut-être des garages ou des couverts qui sont autorisés avec un toit plat.
- M. René-Claude Sciboz : a remarqué que sur la parcelle du Chemin de la Pala, la ferme sera remplacée par 4 villas avec des toits plats.
- M. Didier Steiner : informe qu'effectivement, ce quartier n'est pas touché par un Plan d'aménagement de détail et il n'y a pas de règle particulière pour les toits.
- M. Jacques Quartenoud : a reçu en privé un plan des maisons qui allaient être construites au Chemin de la Pala, il y aura des toits plats sur cette parcelle.

M. René-Claude Sciboz : s'est rendu hier soir à la déchetterie et c'est un gros embouteillage. Est-ce qu'il serait possible d'ouvrir la déchetterie le mercredi soir de 18h00 à 20h00 au lieu de 19h00 à 20h00. On est une commune de 1'500 habitants, il trouve que c'est trop peu ouvert.

M. Didier Steiner : prend note de la remarque.

La parole n'est plus demandée.

Pour clore cette soirée par un moment convivial et étant donné que le restaurant de la Croix Blanche est fermé pour rénovation, le Conseil a le plaisir de convier l'assemblée à partager une verrée.

Merci à l'édilité et à l'administration pour l'organisation de cet apéro.

Au nom du Conseil communal, M. Steiner remercie toutes et tous de leur participation à cette assemblée et souhaite une agréable fin de soirée.

L'assemblée est levée.



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Didier Steiner